

# BUDGET 2020 : AMBITIEUX, RÉALISTE ET SOLIDAIRE

Le 8 juillet dernier, le budget 2020 a été adopté par le Conseil municipal. Un budget qui allie une gestion durable des finances municipales et une volonté d'amélioration permanente de la qualité de vie et de services proposés aux Vincennois. Décryptage.

**BUDGET 2020 :**  
**130,2**  
**MILLIONS D'€**

(en mouvement réels – 112,1 M€  
si l'on neutralise l'effet des reports et  
des résultats N-1)

**RECETTES RÉELLES DE  
FONCTIONNEMENT  
ET D'INVESTISSEMENT**  
(hors effets des reports et résultats N-1 et  
refinancement infra-annuel)

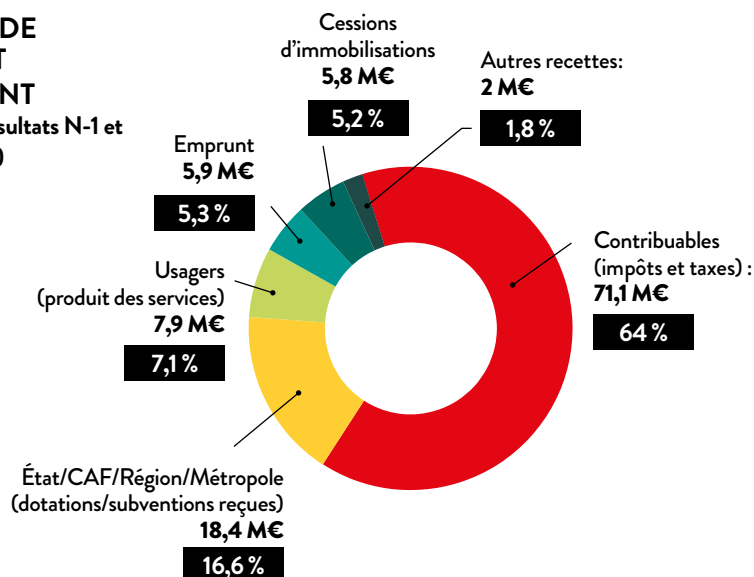
**A**u sortir d'une crise sans précédent, l'équipe municipale à laquelle les Vincennois ont renouvelé leur confiance a souhaité « élaborer un budget à la fois sain et solidaire, ambitieux et pragmatique, innovant et réaliste », comme l'a présenté Pierre Girard, Conseiller municipal délégué aux finances. La gestion raisonnée du budget depuis plusieurs années permet à la Ville de présenter des finances solides, des capacités d'autofinancement importantes (voir encadré) et des ratios d'endettement par habitant en baisse, toujours en deçà des moyennes nationales (voir encadré). Autant de gages pour la Ville d'avoir les moyens de continuer à avancer. Car pour ses 50 267 administrés, Charlotte Libert-Albanel, Maire de Vincennes, souhaite « une ville accueillante, inclusive et attentive aux autres où chacun a sa place et peut s'épanouir ; une ville

sûre où il fait bon vivre, dans un cadre de vie serein adapté aux nouveaux usages ; une ville soucieuse de l'environnement et préparée aux changements climatiques, qui favorise la transition écologique et le bien-être de ses habitants ; une ville aux finances saines, qui a les moyens de ses ambitions tout en préservant les Vincennois d'une pression fiscale trop lourde. » Pour ce faire, ce nouveau budget limite le recours à l'emprunt au minimum nécessaire au financement des investissements, poursuit la maîtrise des dépenses de fonctionnement et une politique volontariste de taux bas pour une fiscalité juste et solidaire (voir encadré). Malgré l'impact non négligeable du confinement sur ses finances (voir encadré), la Ville peut se montrer confiante en l'avenir, totalement apte à assurer la préservation du cadre de vie tout autant que la qualité de services chère aux Vincennois. ■

## LE BUDGET EN CLAIR

Comme toutes les collectivités locales, Vincennes doit obéir à la règle d'équilibre du budget : les dépenses doivent être complètement couvertes par les recettes. Le budget est voté pour une année civile avant le 15 avril. Cette année, le Conseil Municipal l'a entériné le 8 juillet en raison du confinement, et la même séance a donné lieu au rapport d'orientation budgétaire et au vote du budget lui-même.

**RECETTES RÉELLES DE  
FONCTIONNEMENT  
ET D'INVESTISSEMENT**  
(hors effets des reports et résultats N-1 et  
refinancement infra-annuel)



### LES PRINCIPALES RECETTES :

Elles proviennent des impôts locaux directs (voir p. 36) et indirects, des dotations et subventions reçues, des droits d'entrée ou d'utilisation des services publics ainsi que des cessions immobilières et de l'emprunt. Le système de péréquation entre communes impacte les dotations de l'État. Cependant, Vincennes se démarque par une certaine autonomie financière qui lui permet une moindre dépendance aux aides de l'État.

# UNE DETTE MAÎTRISÉE, GAGE DE LA BONNE SANTÉ FINANCIÈRE DE LA VILLE

**Bonne gestion et long terme. Tels sont les maîtres-mots qui guident l'équipe municipale dans l'élaboration du budget, notamment sur le sujet de la dette.**

Car la solidité financière et la bonne gestion de la capacité de désendettement sont primordiales pour préserver les capacités d'investissement futures de la Ville. Durant le mandat précédent, la dette de la Ville a été réduite de

2,1M €, démontrant sa capacité de maîtrise de l'endettement en limitant le recours à l'emprunt au strict minimum nécessaire au financement des investissements.

Le ratio d'endettement par habitant s'élève à 899 €, en baisse de 3,2 % par rapport à l'an dernier. Si l'on ajoute l'encours du budget annexe du centre aquatique Le Dôme, ce ratio consolidé atteint 1.149 € par habitant, en baisse également (- 3,5 %). Du fait des taux bas conjugués, de la

gestion active de la dette, et de la confiance des prêteurs dans les capacités de remboursement de la Ville (classée A1), le taux moyen baisse également (1,76 % contre 1,94 % l'année passée). Un taux bien inférieur à celui des collectivités de même strate, qui s'élevait à 2,55 % en 2018. Des indices très positifs pour l'avenir, qui garantissent au mieux la stabilité et la sécurité financière de la Ville pour les Vincennois d'aujourd'hui et ceux de demain. ▀

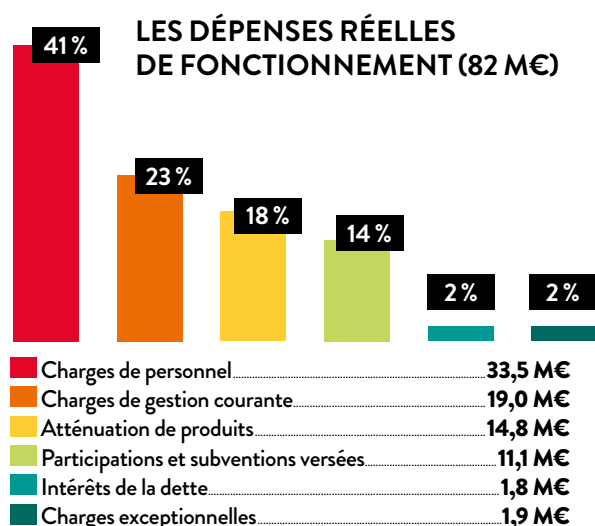
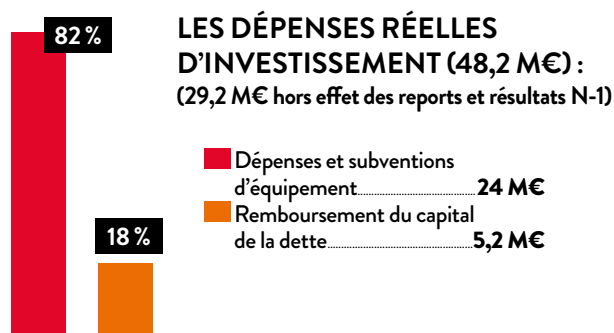
## LES DÉPENSES SE RÉPARTISSENT EN DEUX CATÉGORIES :

### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au quotidien, la Ville entretient ses rues, ses espaces verts, ses bâtiments ou encore ses équipements sportifs. Ces dépenses sont appelées dépenses de fonctionnement, et elles incluent bien sûr la rémunération du personnel communal nécessaire à la vie de la commune et aux services aux habitants. En 2020, la Ville maintient son engagement (à travers le contrat signé avec l'État) de ne pas augmenter ses dépenses de fonctionnement de plus de 1,25 % sur 3 ans. Vincennes maîtrise ses dépenses de fonctionnement et les contient à un niveau inférieur aux communes de mêmes strates (1 332 € par habitant contre 1 349 € en moyenne), tout en fournissant un niveau de service constant et conforme aux attentes des Vincennois.

### LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

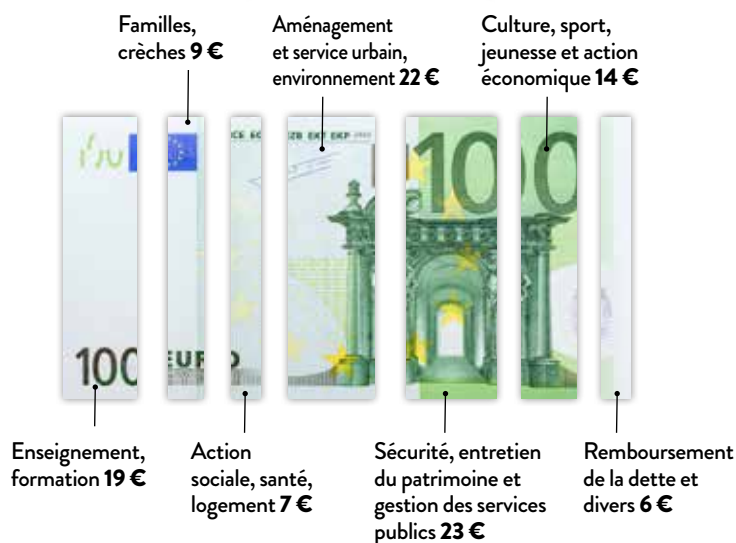
Vincennes maintient année après année un effort d'investissement important, gage du développement continu et pérenne de la Ville. Le niveau des dépenses d'équipement brut, qui s'élève par habitant à 390 € contre 296 € au niveau national, prouve de l'exigence de la Ville dans l'aménagement urbain, la qualité du cadre de vie et la modernisation des équipements publics. Autant de points essentiels au bien-vivre des habitants.



### DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(hors opérations non ventilées et opérations de dette infra-annuelles)

#### SUR 100 € DÉPENSÉS :



# ACTUALITÉ : LA CRISE SANITAIRE IMPACTE LE BUDGET MUNICIPAL

**Différentes sources de recettes ont été stoppées ou ralenties du fait du confinement. École, stationnement, culture... De nombreux domaines sont concernés. Pour faire face, la Ville a fait le choix de la solidarité.**

Limiter les effets de la crise sanitaire pour les habitants, les commerçants et les différents prestataires de la Ville. Tel a été l'objectif de la municipalité dans les différents arbitrages budgétaires consécutifs à la période de confinement.

## FAMILLES ET CULTURE



La fermeture des écoles a réduit les recettes liées à l'usage des structures scolaires et périscolaires, induisant une baisse de recettes de 1,1M€. Du côté des crèches, leur fermeture pendant le confinement a généré une baisse de recettes de 1,2 M€. Par ailleurs, la Ville a choisi d'appliquer une remise exceptionnelle de 10 % sur les réinscriptions au Conservatoire, en forme de dédommagement pour les familles. L'arrêt net des événements a, lui, impliqué une baisse du produit des locations de salles.

## SOLIDARITÉ ET DÉDOMMAGEMENTS



Une enveloppe exceptionnelle a été débloquée (50 k€) afin d'augmenter le soutien aux familles en difficulté par une aide alimentaire pour les enfants. Par ailleurs, lorsqu'une remise sur les prestations aux usagers non effectuée n'est pas possible, la Ville a prévu un remboursement. 75 k€ sont prévus à cet effet.

## DÉPENSES EN PARTIE COMPENSÉES



La crise sanitaire donne lieu également à des recettes exceptionnelles pour la Ville. La Caisse d'Allocations Familiales verse notamment une compensation pour perte de recettes liée à la fermeture totale puis partielle des crèches en raison de la crise sanitaire, à hauteur de 184 k€. Par ailleurs, la Ville percevra une subvention de l'État de 115 k€ au titre de la prise en charge à 50 % du coût des masques grand public achetés durant la période de confinement.

## COMMERCES ET VOIRIE



Le stationnement a été rendu gratuit, et l'impact financier s'élève à - 480 k€, soit une baisse de 13,5 %. Enfin, de manière à alléger les effets de la crise sur les commerces de proximité, durement impactés, ils sont exonérés de la redevance spéciale sur les déchets industriels et commerciaux pour une durée de deux mois (-65 k€), et la Ville a fait le choix d'exonérer les commerces des droits de voirie pour l'année 2020, et les commerçants abonnés des marchés d'approvisionnement de droits de place sur la période d'interruption de leurs activités imposée par le confinement. En parallèle, il est prévu d'accorder au cas par cas des remises gracieuses aux commerçants vincennois en difficulté dans le paiement de leurs baux commerciaux.

**Dans le cadre de la crise sanitaire le Conseil municipal a voté une provision d'1 M€ pour les dépenses supplémentaires liées à ses conséquences : soutien aux structures locales, achats de masques, gels, fournitures...**

## DÉCRYPTAGE

# ZOOM SUR VOS IMPÔTS LOCAUX

**Les impôts locaux directs sont le produit du taux voté par les collectivités locales et d'une base d'imposition, fixée par le Centre des finances publiques. La réforme de la taxe d'habitation permet aux contribuables cette année bénéficiaires un dégrèvement à 100 %.**

## UNE POLITIQUE FISCALE MAÎTRISÉE



La Ville mène depuis plusieurs années une politique fiscale modérée permettant de conserver une pression fiscale moins forte sur les ménages qu'au niveau national. Si les taux n'ont pas été modifiés depuis 2015, les réformes successives impactant les finances locales ont plusieurs conséquences. Concernant la taxe d'habitation, aucune modification n'est possible : les taux d'imposition et les abattements sont figés aux chiffres de 2019 avant sa disparition intégrale des budgets communaux en 2021.

## TAXE FONCIÈRE : UN RÉÉQUILIBRAGE LIÉ AUX TRANSFERTS DE COMPÉTENCES VERS LE TERRITOIRE

Les transferts de compétences vers le Territoire ont donné lieu à une évaluation précise du périmètre concerné par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et montré que ce transfert entraînait une perte de 1,8 M€ pour les recettes municipales. La municipalité a souhaité neutraliser budgétairement cette perte en rééquilibrant les taux de la taxe sur le foncier bâti et celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce rééquilibrage permet d'inscrire au budget un produit fiscal total identique, et de préserver à la fois la capacité d'investir et la qualité des services publics rendus aux Vincennois.





## TAXE D'HABITATION : 3<sup>E</sup> ANNÉE DE LA RÉFORME

2020 sera la troisième année de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui disparaîtra intégralement à l'horizon 2023. Elle sera cette année dégrévée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019 pour environ 80 % des foyers français. À Vincennes, 38 % des ménages devraient être concernés, bénéficiant d'une économie moyenne de 660€. Pour l'heure, cette mesure est neutre sur le plan des ressources fiscales communales puisque ce manque à gagner est intégralement compensé par l'État. Pour bénéficier de cette mesure, le revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser les plafonds suivants :

**LE SAVIEZ-VOUS ?****L'AUTOFINANCEMENT**

Pouvoir investir est un levier essentiel dans une ville qui veut continuer à avancer et se moderniser. C'est notamment par sa capacité en termes d'autofinancement que Vincennes s'assure de pouvoir dégager des ressources propres pour financer ses investissements. En effet, un bon niveau d'autofinancement permet de limiter le recours à l'emprunt pour une grande partie des dépenses d'investissement. En baisse cette année en raison des conséquences importantes de la crise sanitaire et du confinement, l'autofinancement reste cependant à un niveau significatif à Vincennes. Un marqueur d'importance pour permettre à la Ville de se projeter sereinement vers l'avenir.

**Exemples de seuils de revenu fiscal de référence pour 2020 :**

	Célibataire	27 706 €
	Couple sans enfant	44 124 €
	Couple avec 1 enfant	50 281 €
	Couple avec 2 enfants	56 438 €

Afin d'éviter des effets de seuil, un dégrèvement partiel est également mis en place. Pour savoir si vous êtes concerné par cette exonération, une simulation est disponible sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

**À savoir :** jusqu'à la disparition de la Taxe d'habitation, la Ville a toujours voulu maintenir une politique volontariste d'abattements aux taux maximums sur cette taxe afin de répartir plus équitablement la charge fiscale en faveur des ménages et des familles modestes ou en situation de handicap.

**LES IMPÔTS PROFESSIONNELS**

Depuis janvier 2016, la Métropole du Grand Paris perçoit les impôts professionnels que la Ville percevait avant sa création ; en retour, la Métropole verse chaque année à la Ville une attribution de compensation déduite des charges transférées.

**FOCUS****LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS VOTÉS EN 2020**

Vincennes poursuit ses investissements visant à entretenir et améliorer l'aménagement urbain, le cadre de vie la modernisation de ses équipements publics. Le budget consacré aux dépenses et subventions d'équipement s'élève cette année à 34M€. Le point sur les principales opérations votées par le Conseil municipal pour rendre la vie toujours plus belle et plus simple à Vincennes.

**UNE VILLE PLUS DOUCE**

- ➔ Des espaces apaisés seront réalisés rue V.Basch (295 k€) et rue Lt Quennehen (185 k€).
- ➔ La rénovation de la piste cyclable Avenue Aubert est lancée (384 k€).

**UNE VILLE PLUS STUDIOUSE**

- ➔ Préalable à la construction par la Région du futur lycée, la déconstruction de la cité industrielle est menée à bien en 2020 pour 5,2 M€.



- ➔ Les études préalables à la construction d'un gymnase jouxtant le futur lycée intercommunal ont été lancées (600 k€).
- ➔ La réfection du Centre Habère Poche débute cette année avec notamment la modernisation de l'espace d'accueil, un traitement acoustique renforcé de la grande salle du réfectoire ainsi que du foyer (315 k€).

**ET AUSSI...**

- ➔ Ravalement des façades de l'école élémentaire Est (260 k€).
- ➔ Poursuite de la modernisation des équipements informatiques dans les écoles (Plan Technologies de l'Information et de la Communication de l'Enseignement) (199 k€).
- ➔ Le plan de rénovation des chaudières (430 k€) se poursuit dans les écoles Jean Monnet et élémentaire du Sud, ainsi qu'à l'espace Sorano.

**UNE VILLE PLUS BELLE**

- ➔ Le projet de Ville continue avec la finalisation des travaux de l'Avenue de Paris (trottoir Nord) et des travaux de drainage cours Marigny. 520 k€ y seront consacrés.
- ➔ Le ravalement de l'Hôtel de ville démarre cet automne, avec la première tranche de rénovation des façades et des châssis extérieurs (830 k€).
- ➔ Le programme de remplacement de candélabres et lanternes vétustes et la mise en conformité des armoires électriques se poursuit (383 k€).
- ➔ La rénovation intérieure de l'Église Notre-Dame se poursuit (810 k€).
- ➔ Au titre des aides au ravalement, 140 k€ sont budgétés.

**ET AUSSI...**

- ➔ Travaux dans les écoles maternelles et élémentaires (565 k€), les crèches municipales (190 k€), les bâtiments administratifs (625 k€) et les équipements sportifs (212 k€), ainsi qu'à l'espace Sorano (101 k€).

**UNE VILLE PLUS SOLIDAIRE**

- ➔ Dans le cadre du Plan handicap, le programme engagé pour la mise en accessibilité des espaces urbains et des bâtiments publics se poursuit (600 k€).
- ➔ Les surcharges foncières versées aux bailleurs pour la réalisation de logements sociaux sont prévues à hauteur de 1,3 M€.

**UNE VILLE PLUS SÛRE**

- ➔ De nouvelles caméras de vidéoprotection seront installées. 110 k€ sont prévus à cet effet.

**ET AUSSI...**

- ➔ Poursuite du déploiement d'un Réseau Très Haut Débit (THD) dans les bâtiments publics (302 k€).